

En mettant ainsi en présence sur le tambour de Carète deux traditions contraires, en invoquant en faveur de Gondebaud le témoignage de saint Avit, confirmé par celui d'une princesse qu'on disait avoir été victime de la barbarie du roi bourguignon, j'ai voulu non seulement rétablir la vérité historique, mais effacer la tache imprimée à une époque qui ne fut pas sans influence sur notre destinée, *ainsi qu'à une race intimement liée au souvenir de nos origines lyonnaises*. Premiers-nés de la civilisation romaine, nous lui devons notre esprit municipal, qui nous a faits ce que nous sommes, et contre lequel les efforts de la conquête ou de la centralisation, de la tyrannie violente ou pacifique se sont brisés toujours. Fils aînés de l'Église, sur la terre des Gaules, cette vocation se trahit presque à chaque page de notre histoire, et la marque d'un sceau particulier de dévouement, d'héroïsme et de foi. Enfin mêlés, pendant près d'un siècle, au peuple le plus doux et le plus civilisé d'entre les barbares, nous avons retenu de lui le respect du foyer, l'égalité des droits, l'amour du travail et du sol, la tolérance et la débounereté qui distinguaient la belle et industrieuse race bourguignonne. Romains, catholiques et Burgundes, plus encore que Celtes ou Ségusiaves, nous devons maintenir l'honneur de nos annales dans le passé, garantir notre dignité et notre indépendance dans l'avenir, contre les prétentions et les tentatives des Francs de tous les âges.

Alphonse de BOISSIEU.

de sa critique, mérite d'être placé aux premiers rangs des écrivains de notre époque, a rétabli dans son vrai jour le caractère de Gondebaud; mais, entraîné par Ruinart (1), il a fait asseoir Carète sur le trône de ce prince (2). Ayant eu récemment l'occasion de lui soumettre mes idées sur notre inscription lyonnaise, j'en ai appelé à son propre tribunal contre ce premier jugement. Après un mûr examen, M. Troya n'a pas hésité à me faire le sacrifice de son opinion, et il m'a permis de placer mon sentiment sous le patronage de son imposante autorité.

(1) GREGOR. TURON., DE MIRACULIS SANCTI JULIANI, c. VIII, p. 855, note.

(2) STORIA D'ITALIA DEL MEDIG-EVO, vol II, p. 922.